

# CHARTE

Fabrique de la logistique



# Sommaire

|   |          |
|---|----------|
| <b>1   Objectifs et périmètre de la Charte.....</b>   | <b>3</b> |
| 1.1 CONCEVOIR DES COMMUNS POUR LA LOGISTIQUE.....   | 3        |
| 1.2 ENCADRER LA COLLABORATION AUTOUR DES COMMUNS.....   | 3        |
| 1.3 DÉFINITIONS.....  | 4        |
| <b>2   Gouvernance et accès.....</b>  | <b>4</b> |
| 2.1 COMITÉS.....  | 4        |
| 2.2 COMMUNAUTÉS.....  | 5        |
| 2.3 ATELIERS PARTICIPATIFS.....   | 5        |
| 2.4 OUTILS NUMÉRIQUES.....  | 5        |
| <b>3   Partage d'informations.....</b>  | <b>5</b> |
| <b>4   Transmission de savoir-faire.....</b>  | <b>6</b> |
| <b>5   Diffusion des Communs.....</b>   | <b>6</b> |
| 5.1 CADRE JURIDIQUE APPLICABLE AUX COMMUNS CRÉÉS AU SEIN DE LA FABLOG.....  | 6        |
| 5.2 GESTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....   | 7        |
| 5.3 STANDARDISATION ET INTEROPÉRABILITÉ.....  | 7        |
| <b>6   Annexes (autres pages du site).....</b>  | <b>9</b> |
| 6.1 TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELS RELATIFS AUX CONTRIBUTIONS PRODUITES<br>AU SEIN DE LA FABLOG..... | 9        |
| 6.2 LISTE DES LICENCES OUVERTES VALIDÉES PAR LA FABLOG.....   | 10       |

**La Fabrique de la logistique (aussi dite FabLog) a pour ambition d'apporter des réponses collectives aux grands enjeux économiques et sociétaux du secteur de la logistique.**

Elle fonde son action sur trois **valeurs clés** nécessaires pour atteindre la production de ressources entre ses membres : la **confiance**, le **partage** et l'**ouverture**.

Cette charte constitue le socle de la collaboration entre ses membres. Elle prend en compte les facteurs juridiques, techniques et de gouvernance nécessaires pour assurer la production et la pérennisation de ressources nouvelles ainsi qu'une concurrence saine et ouverte dans le secteur de la logistique. Elle pose un principe d'ouverture et d'inclusion au profit de tous les acteurs de la logistique et vise à écarter tout comportement susceptible d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur le marché de la logistique.

## 1 | Objectifs et périmètre de la Charte

### 1.1 Concevoir des communs pour la logistique

La FabLog fédère un écosystème ouvert et innovant d'acteurs publics et privés de toutes tailles et périmètres d'action qui participent activement à l'émergence, la production, l'utilisation et la diffusion de ressources nécessaires au secteur de la logistique. Ces ressources sont désignées comme « Communs » au regard du mode de production et de la maintenance assurée collaborativement par les Contributeurs.

Les Contributeurs peuvent participer au développement des Communs aussi bien lors de rencontres physiques qu'**au travers d'Ateliers Participatifs** (2.3) qu'en ligne **via les Outils Numériques** (2.4) mis à disposition.

**Tous types de Communs sont susceptibles d'être développés dans le cadre de la Fablog** dès lors qu'ils répondent à un **besoin collectivement ressenti par les membres de la FabLog**. Plusieurs types de Communs peuvent résulter **de la combinaison des moyens de la FabLog et des Contributeurs** : bases de données, référentiels, indicateurs, logiciels, API, matériels, savoir-faire, bonnes pratiques, retours d'expérience, veille, expérimentations, etc.

### 1.2 Encadrer la collaboration autour des Communs

Afin de permettre une collaboration efficace entre tous, la FabLog met à disposition **un cadre clair et précis, transparent, garantissant la confiance** nécessaire pour que chacun puisse s'investir librement. La Charte garantit que la valeur générée par le développement des Communs **bénéficie au plus grand nombre**, et qu'elle ne puisse en aucun cas faire l'objet d'une appropriation par un ou plusieurs acteurs.

Cette Charte définit ainsi un ensemble de règles acceptées par les Contributeurs, depuis les conditions d'accès aux espaces de collaboration jusqu'à la diffusion des Communs. Elle sera amenée à évoluer par consensus entre les Contributeurs afin d'intégrer de nouvelles pratiques tout en maintenant l'esprit initial de la Charte.

Elle définit ainsi des responsabilités tant à la charge de :

- La **FabLog**, garante du respect de la Charte et en charge de soutenir le développement de l'écosystème en garantissant son caractère ouvert et inclusif ;
- Toute **personne physique, agissant pour son propre compte ou pour le compte d'une personne morale**, qui rejoint la FabLog au titre de **Contributeur** ;
- Toute **organisation** souhaitant participer ou soutenir la démarche.

**La Charte couvre ainsi toute contribution produite par un Contributeur, qu'elle soit effectuée physiquement ou en ligne, à tout moment dès lors qu'elle participe au développement d'un Commun.**

La Charte couvre les différents niveaux de collaboration susceptibles d'être opérés dans le cadre de la Fablog : Gouvernance et accès à la FabLog ; Partage d'informations ; Transmission de savoir-faire ; et Émergence et diffusion des Communs.

### 1.3 Définitions

- **Fabrique de la logistique (FabLog)** : initiative à l'origine de l'ADEME dont l'objectif est de fédérer les acteurs du secteur de la logistique autour de Communs pour une logistique plus innovante et durable.
- **Contributeur** : toute personne physique contribuant à un Commun pour elle-même ou pour le compte d'une personne morale, au sein d'une ou plusieurs Communautés de la FabLog.
- **Communautés** : ensemble hétérogène de Contributeurs qui se réunit dans le cadre d'une thématique particulière afin de concevoir, utiliser et maintenir un ou plusieurs Communs.
- **Commun** : ressource (logicielle, matérielle, etc.) produite collectivement au sein d'une Communauté et gouvernée par des règles qui assurent son caractère ouvert et partagé.

## 2 | Gouvernance et accès

### 2.1 Comités

La gouvernance de la FabLog est assurée par le **COPIL**, composé d'organisations représentatives de l'écosystème et toutes engagées dans une démarche profonde de transformation du secteur de la logistique. Ce comité **définit la vision, oriente les actions et structure matériellement et juridiquement** la Fabrique.

Pour entrer au COPIL, il est nécessaire d'en faire la **demande auprès des membres actuels** via [l'adresse mail / le formulaire] suivant : [à remplir], en y renseignant notamment les motivations à s'impliquer. Pour être acceptée, la demande devra être approuvée par le COPIL selon les règles établies par celui-ci.

**En complément, des comités thématiques** sont susceptibles d'assurer la gestion de la FabLog sur des périmètres spécifiques. Les règles qui encadrent le fonctionnement de ces comités sont affichées publiquement (notamment concernant le rôle de chaque comité, les conditions d'accès, les objectifs et moyens mobilisés, les processus de prise de décisions et de suivi des actions, etc.).

## 2.2 Communautés

Les Communautés réunissent un ensemble hétérogène de Contributeurs autour de thématiques particulières afin de concevoir, utiliser et maintenir un ou plusieurs Communs.

Les Communautés peuvent organiser cette collaboration dans le cadre d'Ateliers Participatifs (2.3) ou en ligne via les Outils Numériques (2.4).

**Par principe, les Communautés sont ouvertes à tous.** Toutefois, à titre dérogatoire et dans le respect de la Charte, les Communautés peuvent fixer des conditions d'accès différentes. Celles-ci doivent être objectives, transparentes, non discriminatoires et être justifiées par la volonté de production de Communs. En cas de désaccord au sein des Communautés, le COPIL pourra être saisi afin de valider chaque condition dérogatoire prévue par les Contributeurs.

Les règles d'accès et de fonctionnement de chaque Communauté sont clairement définies sur le site de la FabLog.

## 2.3 Ateliers Participatifs

Les **Ateliers Participatifs** sont des temps de co-création durant lesquelles les Communautés définissent et produisent des Communs. Les Ateliers Participatifs visent à impliquer dans les projets tous les acteurs, traditionnels et nouveaux, du secteur de la logistique et du numérique.

Ils sont organisés par les Communautés avec le soutien de la FabLog et fournissent le cadre de travail nécessaire à chacun pour permettre le développement de Communs.

**Par principe, les Ateliers sont ouverts à tous.** Toutefois, à titre dérogatoire et dans le respect de la Charte (cf 2.2), les Communautés peuvent prévoir l'organisation d'Ateliers Participatifs dont l'accès est temporairement réservé aux seuls Contributeurs initiaux.

## 2.4 Outils Numériques

Une série d'Outils Numériques peut être mise en œuvre par les Communautés ayant des Contributeurs souhaitant contribuer en ligne aux Communs

L'ensemble des Outils Numériques sont référencés sur une page du site [\[LIEN\]](#) de la FabLog, précisant pour chacun le type d'usage associé et les conditions d'accès.

## 3 | Partage d'informations

**L'échange de connaissances est au cœur de la démarche de la FabLog.** Les Contributeurs sont naturellement amenés à partager des informations et connaissances dans le cadre de leur collaboration autour des Communs. Ces informations peuvent être de natures diverses et être plus ou moins stratégiques pour les organisations qui les partagent.

Ainsi, **le partage d'informations est favorisé et encadré** afin que les Contributeurs puissent pleinement bénéficier des opportunités de la FabLog sans pour autant faire courir de risques à leur organisation.

Par principe, les informations sont partagées sous la règle de *Chatham House* :

« Dans le cadre d'échanges se déroulant sous la règle de *Chatham House*, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants. »

Aucune information confidentielle ne doit être partagée dans ce cadre, sauf conclusion d'accords de confidentialité (NDA) entre les Contributeurs souhaitant partager de telles informations confidentielles, en identifiant précisément les informations confidentielles concernées, les conditions liées à leur réutilisation (notamment la durée, le territoire, etc.) ainsi que les sanctions en cas de non-respect. Par principe, ces NDA seront signés par tous les Contributeurs concernés ainsi que par toute personne physique ayant accès auxdites informations confidentielles.

Ce partage d'informations ne doit pas avoir d'autres objectifs que la conception de Communs dans un esprit de libre concurrence dans le secteur de la logistique et ne doit pas avoir pour résultat d'avantager un ou plusieurs acteurs au détriment d'autres acteurs.

## 4 | Transmission de savoir-faire

Compte tenu des connaissances diverses (notamment techniques, industrielles et commerciales) capitalisées lors des rencontres et collaborations menées au sein de la FabLog, de nombreux savoir-faire seront mis à disposition et améliorés par les Contributeurs.

Les Contributeurs sont eux-mêmes susceptibles d'échanger et de produire différents savoir-faire nécessaires au développement de Communs que ce soit dans le cadre de la collaboration menée autour des Communs par les Contributeurs ou de l'apport volontaire de l'un seul ou de plusieurs Contributeurs.

**Par principe, les savoir-faire constitués par les Contributeurs aux Communs au sein de la FabLog sont librement partageables et réutilisables par tous, au sein des Communautés et au-delà de la FabLog.**

Pour les savoir-faire produits en dehors de la FabLog, les Contributeurs peuvent décider de soumettre une telle transmission de savoir-faire à la signature d'accords de confidentialité conformément au point 3 Partage d'informations.

## 5 | Diffusion des Communs

### 5.1 Cadre juridique applicable aux Communs créés au sein de la FabLog

Plus ou moins formalisés, les Communs qui émergent dans le cadre de la FabLog peuvent prendre la forme de données (réunies au sein de bases de données ou référentiels), de contenus divers (livres blancs, publications, documentations, etc.), de logiciels (y compris matériaux préparatoires) voire de matériel (ou *a minima* de plan de conception).

Chacun de ces Communs est susceptible d'être couvert par un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit sui generis des bases de données, brevets, etc.). La présence de ces divers droits de propriété intellectuelle conditionne à l'autorisation expresse des différents titulaires de droits toute exploitation de ces Communs.

Dans le cadre de la FabLog, les droits de propriété intellectuelle sont gérés de sorte à favoriser la collaboration et la diffusion des Communs.

## 5.2 Gestion des droits de propriété intellectuelle

Dès lors qu'un projet de Commun est suffisamment formalisé au sein de la Communauté qui coordonne son développement, les Contributeurs impliqués renseignent une fiche descriptive [LIEN] destinée à être publiée sur le site de la FabLog.

Parmi les critères à renseigner, les Communautés devront mentionner les conditions d'exploitation (licence appliquée) auxquelles elles entendent soumettre le Commun.

*Une licence est un contrat par lequel le ou les titulaire .s des droits sur une création accorde des droits d'utilisation sur celle-ci. Ce contrat relie les contributeurs d'une communauté. Le non-respect des conditions de la licence correspond à violation des droits de son titulaire, ce qui constituerait un acte de contrefaçon.*

La FabLog propose un nombre limité de licences applicables par principe pour toute production réalisée au sein de la FabLog. La FabLog publie et met à jour sur son site la liste des licences ouvertes validées et retenues par la FabLog [Lien vers la page].

Afin de favoriser la collaboration et d'encourager l'utilisation des Communs produits, les licences associées par principe sont **des licences libres et ouvertes particulièrement permissives**. Permettant un usage par tous, commercial ou non, de ces Communs, modifiés ou non, **elles participent à l'ouverture du secteur de la logistique et alimentent les initiatives de tous ceux qui cherchent à innover et développer de nouveaux services ou concepts**.

À titre dérogatoire, les Communautés peuvent toutefois choisir d'associer d'autres termes au Commun produit. Elles doivent en faire la demande au COPIL, qui tient par ailleurs à jour une liste des licences autorisées dans le cadre de la FabLog [Lien vers la page].

## 5.3 Standardisation et interopérabilité

Les Communs développés dans le cadre de la FabLog ont vocation à être diffusés, utilisés, maintenus et améliorés au fil du temps. Pour cela, leur interconnexion avec d'autres projets, internes comme externes, doit être favorisée par des choix techniques adaptés.

Afin de garantir la pérennité des Communs développés dans le cadre de la FabLog, les Contributeurs s'engagent à utiliser en priorité des formats et des standards ouverts, qui favorisent l'interopérabilité.

## 6 | Annexes (autres pages du site)

### 6.1 Tableau synthétique des droits de propriété intellectuels relatifs aux contributions produites au sein de la FabLog

Le tableau qui suit vise, pour chaque type Commun, à **identifier quels droits de propriété intellectuelle sont susceptibles de s'appliquer**.

|                                       | Droits applicables  | Exemples de Communs   |
|---------------------------------------|---|---|
| La propriété littéraire et artistique | <b>Droit d'auteur</b><br>L'auteur d'une œuvre de l'esprit (création de formes originales) dispose d'un monopole d'exploitation exclusif sur celle-ci. Il est titulaire de droits patrimoniaux (droit d'exploiter l'œuvre) et d'un droit moral (droit au respect de son nom, sa qualité et son œuvre). | Écrits, présentations, conférences, etc.<br>Base de données |
|                                       | <b>Droit d'auteur du logiciel</b><br>L'auteur d'un logiciel bénéficie de droits d'auteur spécifiques, correspondant à un régime adapté du droit d'auteur classique.   | Logiciels (et interfaces)                                   |
|                                       | <b>Droit <i>sui generis</i> des bases de données</b><br>Le producteur d'une base de données qui peut justifier d'un investissement substantiel a le droit d'interdire l'extraction de tout ou partie du contenu de la base.   | Base de données   |
| La propriété industrielle             | <b>Droit des marques</b><br>La marque est un titre de propriété portant sur un signe distinctif (ex : logo, nom). La durée de protection est de 10 ans (renouvelable indéfiniment).   | Signes distinctifs utilisés sur les projets                 |
|                                       | <b>Droit des brevets</b><br>Le brevet est un titre de propriété portant sur une invention. La durée de protection est de 20 ans à compter du jour du dépôt. Une fois que le brevet est tombé, l'invention est considérée comme étant dans le domaine public.  | Inventions diverses   |
|                                       | <b>Droit des dessins et modèles</b><br>Ce droit protège l'apparence d'un produit ou d'une partie de produit (texture, contours, couleurs, matériau, forme, lignes, etc.).   | Dessins (2D) ou modèles (3D)                                |

Voir plus sur :

- le site de l'APIE (Agence du Patrimoine Immatériel de l'État) : « Propriété intellectuelle - Droit d'auteur, droit à l'image à l'ère du numérique » [https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/droit\\_auteur\\_image\\_numerique](https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/droit_auteur_image_numerique)
- le Site de l'INPI (Institut Nationale de la Propriété Industrielle) : « Comprendre Les enjeux de la propriété intellectuelle » : <https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/les-enjeux-de-la-propriete-intellectuelle>



## 6.2 Liste des licences ouvertes validées par la FabLog

Les licences automatiquement appliquées permettent un usage par tous, commercial ou non, des Communs, modifiés ou non, dès lors que certaines obligations minimales sont respectées : mentionner les Contributeurs ayant participé à leur développement, la licence elle-même et un lien vers une copie de celle-ci. Le tableau suivant synthétise les **licences applicables en fonction des types de Communs** développés dans le cadre de la FabLog et des utilisations attendues :

|           | Licences appliquées   | Utilisation de la licence par les Contributeurs  | Obligations à respecter par les réutilisateurs de Communs  |
|-----------|---|--|--|
| Données   | <b>Licence Ouverte 2.0</b><br><a href="https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence">https://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence</a> | Apposer la mention suivante (sur la page du projet et dans les fichiers partagés) :<br><br>© 2019, FabLog, diffusée sous Licence Ouverte 2.0   | Mention des Contributeurs et/ou de la source, de la licence et de la date de la dernière mise à jour.<br><br><i>Par exemple</i> : « ADEME -Données originales téléchargées sur <a href="http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/xxx/">http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/xxx/</a> mise à jour du 14 février 2017 ».   |
|           | <b>CC-BY 4.0</b><br><a href="https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/">https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/</a>                           | Apposer la mention suivante (sur la page du projet et, lorsque possible, dans les métadonnées du fichier partagé) :<br><br>© 2019 John Do et Eric Fa, FabLog, diffusée sous Licence <a href="https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/">Creative Commons by SA 4.0</a>   | Mention des Contributeurs, de la licence et lien vers le texte de la licence<br><br><i>Par exemple</i> : « "Creative Commons 10th Birthday Celebration San Francisco" par tivolì sous licence CC BY 4.0 »  |
| Logiciels | <b>Apache Public License 2.0</b>  | Apposer la mention suivante (sur la page du projet, à la racine des fichiers partagés et dans les en-têtes des fichiers) :<br>© 2019, FabLog, diffusée sous Licence Apache 2.0<br><br>sur du code :<br><i>Licensed under the Apache License, Version 2.0 (the "License"); you may not use this file except in compliance with the License. You may obtain a copy of the License at <a href="http://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0">http://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0</a></i><br><br><i>Unless required by applicable law or agreed to in writing, software distributed under the License is distributed on an "AS IS" BASIS, WITHOUT WARRANTIES OR CONDITIONS OF ANY KIND, either express or implied. See the License for the specific language governing permissions and limitations under the License.</i> | Mention des Contributeurs et de la licence, copie de la licence (dans la documentation du logiciel et/ou dans les fichiers transmis) et protection en matière de brevets<br><br><i>Par exemple</i> : « Ce logiciel contient le composant "Calculateur FabLog" diffusé en 2019 sous licence Apache 2-0 par tivolì » et le maintien des mentions légales dans les fichiers |
|           | <b>CERN Open Hardware License 1.2</b>   | Apposer la mention suivante (sur la page du projet ainsi que sur les matériaux de conception/la documentation) :<br><br>© 2019, FabLog, diffusée sous Licence CERN OHL v1.2<br>CERN OHL v1.2<br>Copyright FabLog 2013.<br><i>This documentation describes Open Hardware and is licensed under the CERN OHL v. 1.2. You may redistribute and modify this documentation under the terms of the CERN OHL v.1.2. (<a href="http://ohwr.org/cernohl">http://ohwr.org/cernohl</a>). This documentation is distributed WITHOUT ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY, INCLUDING OF MERCHANTABILITY, SATISFACTORY QUALITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. Please see the CERN OHL v.1.2 for applicable conditions</i>  | Mention des Contributeurs, de la licence, et partage des spécifications relatives à l'interopérabilité :<br><br><i>Par exemple</i> : « Produit "xyz" diffusé en 2019 sous licence CERN par tivolì » et le maintien des autres mentions légales   |
| Matériels |   |  |  |

Chacune des licences préconisées a été éprouvée dans de nombreux secteurs, est robuste juridiquement et bénéficie du support d'une communauté internationale.